



## Changement de matériaux pour terrasse

Par **pascale69**, le **17/04/2008** à **09:18**

bonjour,  
nous avons une terrasse de 20 m<sup>2</sup> non couverte en pavés auto bloquants.  
nous souhaitons remplacer les pavés auto bloquants par des dalles posées sur une chape en ciment.  
doit-on faire une déclaration de travaux?  
merci de votre réponse  
cordialement  
pascale